



Malgré le sursis refusé dans le cadre du cours d'éducation financière **Les enseignantes et enseignants continueront à lutter contre l'implantation précipitée de ce cours**

Québec, le 23 mars 2017 – Quoique déçus de la décision rendue aujourd'hui par la Cour supérieure du Québec rejetant leur demande de sursis, les représentants de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et de l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec (APEQ-QPAT) en prennent acte, mais continueront leurs démarches devant les tribunaux pour contester le caractère illégal de la réduction du délai de consultation relativement à la modification du régime pédagogique. En effet, la Cour n'ayant statué que sur la demande de sursis, la question de la légalité de cette réduction de délai reste à être entendue.

Pour les organisations syndicales, la démarche entreprise allait cependant bien au-delà du volet juridique. « Les grands changements en éducation ne s'improvisent pas, ils se préparent avec ceux qui doivent les porter. Clairement, le ministre devra apprendre à travailler avec son réseau et à respecter les enseignantes et enseignants, car nous sommes déterminés à occuper la place qui nous revient. La valorisation de notre profession doit aller bien au-delà des beaux discours ministériels, elle doit aussi se traduire concrètement », a déclaré M^{me} Josée Scalabrini, présidente de la FSE.

« Disant vouloir appliquer "son plan", le ministre Proulx pourra donc imposer son cours d'éducation financière et c'est bien là le problème, puisque malgré ce qu'il prétend, il ne pourra rien obtenir des profs avec une telle attitude. Son geste témoigne d'une méthode qui, dans les faits, ne vise pas à reconnaître l'expertise des profs, mais bien à les considérer comme de simples exécutants. À la veille du dépôt de sa politique de réussite éducative, le ministre Proulx emprunte un chemin qui mène à la confrontation. Que le ministre se le tienne pour dit, nous continuerons la bataille », a ajouté M. Sylvain Mallette, président de la FAE.

« L'imposition précipitée de ce cours sans consultation, sans formation, sans projets pilotes, est un manque de respect du Ministère à notre endroit. Or, nous sommes déterminés à avoir notre mot à dire pour nous faire entendre lors de changements par le biais de consultations dans les règles. Nous sommes incontournables et nous faisons partie de la solution », a déclaré M. Sébastien Joly, président de l'APEQ.

Les trois organisations tiennent toutefois à rappeler qu'elles ne contestent pas le pouvoir du ministre de modifier le régime pédagogique pour y introduire de nouvelles matières. Elles tendent toujours la main au ministre Proulx afin de trouver la place qui convient à un apprentissage de notions d'éducation financière. En ce sens, les organisations syndicales invitent le ministre à tenir compte de l'avis émis par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), rendu public le 22 mars dernier. L'avis du CSE, qui rejoint en grande partie le point de vue défendu par les organisations syndicales, présente les enjeux liés à la mise en place d'un cours d'éducation financière avec clarté.

Profils des organisations

L'APEQ représente quelque 8 000 enseignantes et enseignants à l'emploi des commissions scolaires anglophones et de la Commission scolaire du Littoral, de tous les secteurs d'enseignement. Elle négocie en cartel avec la FSE.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 34 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 900 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

La FSE regroupe 35 syndicats représentant plus de 65 000 enseignantes et enseignants de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source : Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec (APEQ-QPAT), Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

Renseignements : Julie Montpetit, conseillère aux communications APEQ
C : 514 249-9653 @ julie_montpetit@qpat-apeq.qc.ca
Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications FAE
C : 514 603-2290 @ mj.nantel@lafae.qc.ca
Sylvie Lemieux, conseillère aux communications FSE
C : 418 563-7193 @ lemieux.sylvie@fse.lacsq.org